

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE**

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

28 SEP 2026

ID : 066-216600304-20260923-23092026_04-DE

Berger
Levaillant

Mercredi 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à 18 heures 00 Les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Huguette BENEGIS, Alexandra DEFFONTIS.

Absents : Fabrice LAVALLARD, Jean-Luc MATHE, Guillaume VIDAL, Daniel SENIE

Pouvoir : Daniel SENIE à Giuditta MARCQ, Guillaume VIDAL à Bruno VALIENTE

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 18 Septembre 2026

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers ayant délibéré. : 09

Délibération n° 23092026_04

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme ADES (aide directe aux équipements structurants) pour la rénovation de la Maison Cœur de Village.

La commune de Calce, soucieuse de revitaliser la vie culturelle au cœur de son village, a initié depuis plusieurs mois un projet de rénovation d'une maison située en plein centre-ville. Ce projet, porté par le Conseil municipal, vise à créer un lieu de rassemblement et de partage culturel accessible à l'ensemble des habitants, ainsi que la réalisation aux étages supérieurs de 3 logements touristiques.

Le rez-de-chaussée de cette bâtisse rénovée accueillera une médiathèque moderne, offrant un large éventail de ressources documentaires adaptées à tous les âges et répondant aux diverses attentes des usagers. Parallèlement, une salle de convivialité sera aménagée afin de favoriser les échanges et les rencontres entre les habitants. Cette salle sera ouverte durant les heures d'ouverture de la médiathèque et proposera différents ateliers, parmi lesquels un atelier informatique. L'espace comprendra également un coin lecture chaleureux, propice à la détente et à la découverte.

Dans sa séance du 16.12.2024, le conseil municipal a autorisée Mr le Maire a déposé une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'un appel à projets pour le développement des espaces numériques. Cette demande de subvention n'ayant pas aboutie. Le conseil départemental propose de redéposer après une mise à jour, cette demande de subvention pour le programme aide directe aux équipements structurants.

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales dans le cadre de l'aide directe aux équipements structurants pour la rénovation de la Maison Cœur de village.

AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier auprès des services du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire – Bruno VALIENTE